Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES
Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAU
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35
Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260609-DCC26_072-DE

ASSEMBLEES - TRANSITION ENERGETIQUE

DCC26-072

OBJET : PROJET ENERFEES : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AU SEIN DU COMITE DE DIRECTION (CODIR) DE LA SAS ENERFEES

Monsieur Christian SORIEUX, Président, présente le rapport suivant :

1. RAPPEL DU CONTEXTE

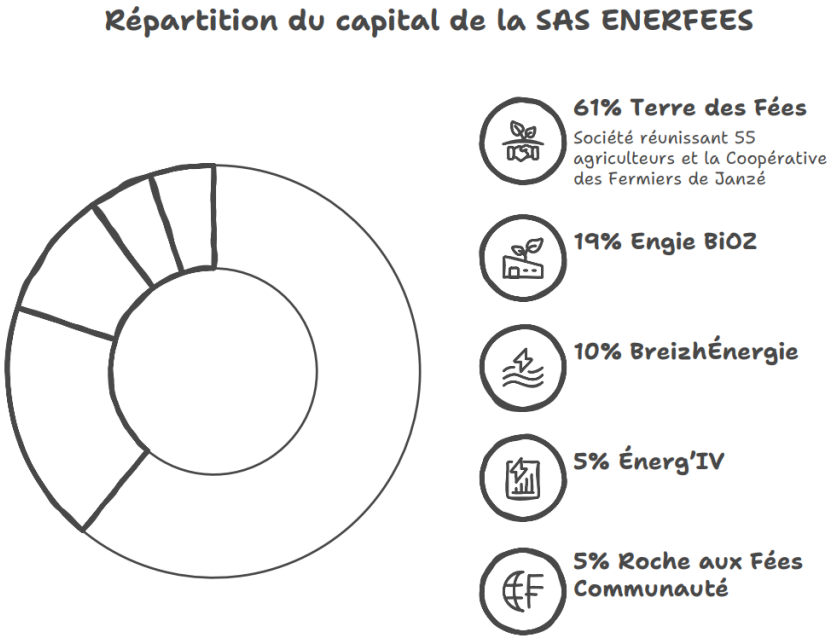
Genèse du projet :

Depuis **2015**, Roche aux Fées Communauté est impliquée dans le développement d'une **unité de production d'énergie renouvelable sous forme de biométhane (ou gaz vert).**

Par délibération du 25 septembre **2018** (DCC18-91), le Conseil communautaire de Roche aux Fées Communauté :

- a approuvé la **prise de participation** au sein de la **SAS ENERFEES** (à hauteur de **5% du capita**l),
- et dispose d'**un siège au comité de direction (CODIR)**.

Actionnariat :



Objectifs : Par son implication dans le projet, la Communauté de communes poursuit les **objectifs suivants :**

- Soutenir l'économie locale et notamment l'économie agricole en préservant ses capacités de production ;

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260609-DCC26_072-DE

- Contribuer à la production d'énergie renouvelable locale, l'autonomie énergétique et la baisse des émissions de gaz à effet de serre, en cohérence avec l'**Objectif Territoire à Energie Positive ;**
- Répondre aux objectifs du **Plan Climat Air Energie Territorial** (PCAET) ;
- Valoriser l'image de Roche aux Fées Communauté au travers d'un projet porteur, dynamique et innovant ;
- Mettre en valeur le projet auprès des acteurs du territoire (*habitants, agriculteurs, entreprises, scolaires*) ;
- Faire en sorte que les intérêts des acteurs locaux (*agriculteurs, habitants, riverains, etc.*) soient bien pris en compte tout au long du projet.

2. PRESENTATION SUCCINCTE D'ENERFEES

Où : Enerfées se situe sur la **zone d'activités du Bois de Teillay à Janzé**.

Productions :

Le site a une **capacité de production de 44GWh/an** (Gigawatts heure par an) de **gaz vert**.

➔ Pour donner un ordre de grandeur, le site permet de couvrir l'équivalent de la consommation totale en gaz de la commune de Janzé.

Ce biogaz est **produit** à partir :

- d'**effluents d'élevages** (75000 tonnes de fumiers et lisiers),
- et de résidus de cultures non alimentaires locaux (CIVEs) provenant de 55 exploitations voisines.

Financement : L'investissement de 13 Millions d'euros, financé par une dette bancaire de 11 Millions d'euros (Crédit Agricole) et par des fonds propres, a bénéficié d'un **soutien** de **l'ADEME** (L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) à hauteur de **850 000€.**



Ouverture : Le site a été inauguré le 14 juin 2024 en présence du Président de la Région de Bretagne, Monsieur Loïg CHESNAIS GIRARD et de l'ensemble des partenaires et actionnaires.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260609-DCC26_072-DE

3. DESIGNATION DU REPRESENTANT RAFCOM AU CODIR D'ENERFEES

Pour le **suivi de l'exploitation**, RAFCOM a un **siège au CODIR d'Enerfées** et y participe régulièrement.

Le CODIR s'est réuni à 5 reprises sur la période 2024/2025.

L'article 16 des statuts de la SAS ENERFFES prévoient la désignation par chaque associé de son représentant soit 1 représentant pour Roche aux Fées Communauté.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, cette désignation est réalisée sur la base du **scrutin secret**. Pour autant, le Conseil communautaire **peut décider, à l'unanimité, d'y déroger**. En effet, les textes ne prévoient pas expressément ce mode de scrutin.

Pour mémoire : Par mesure de prudence et afin d'écarter tout risque de contestation au regard de l'article L.2131-11 du Code général des collectivités territoriales, les élus candidats à leur désignation en qualité de représentant de Roche aux Fées Communauté ne prennent pas part au vote les concernant.

Il est proposé que le représentant de RAFCOM soit le Vice-Président en charge des Transitions écologique et énergétique et de l'Agriculture, M. Patrick HENRY.

Ceci étant exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2131-11 et L2121-21,

Vu les statuts de la SAS ENERFEES,

Il vous est proposé :

- *De déroger au scrutin secret ;*
- ***De designer comme représentant de Roche aux Fées Communauté appelé à siéger au Comité de direction de la SAS ENERFEES,*** *pour* ***la durée du mandat****, sauf modification ou cessation de fonctions :*
  - ***M. Patrick HENRY***
- *D'autoriser Monsieur le Président, ou son Représentant, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : **Adoptée à l'unanimité des votants**

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260609-DCC26_072-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MAI 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel IDELIBRE le 19 mai 2026, s'est réuni le 28 mai 2026 à 19 h 00, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS- , sous la Présidence de Monsieur Christian SORIEUX, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Madame Véronique BOISNARD Conseillère communautaire de Marcillé-Robert

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe BERTHELOT, M Loïc GODET, Mme Nelly TANVERT
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	M Didier RAUFLET
BRIE	Mm Bruno PELLETIER, Mme Michelle RIET
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	M Yannick COLLIOT, Mme Cindy THIERY
EANCE	M Cédric VALLAIS
ESSE	M Alexis-Nicolas DELSAUT, Mme Yvette SAULNIER
JANZE	Mme Emmanuelle CLOUET, Mme Lucie FILEAUX, M Jonathan HOUILLOT, Mme Véronique PICOT, M Éric PINEAU,
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Yoann CADO, Mme Muriel HÉLARY, Mme Graziella VALLÉE
MARCILLE-ROBERT	Mme Véronique BOISNARD, M Benjamin RESTIF
MARTIGNE-FERCHAUD	Mme Chrystelle BADOUD, M Jean-Pierre BOURNICHE, M Patrick HENRY,
RETIERS	MME Amélie AUBERT-PLARD, MME Kaki GAUTIER, M Cédric LECELLIER, M Benoît LUGAND, MME Annick PERON,
SAINTE-COLOMBE	M Pascal PICOCHE
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Edmond LEVEQUE

Etaient excusés :

FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	Mme Catherine CHAUVIÈRE *(donne pouvoir à Mme Emmanuelle CLOUET)*
	M Cyprien ESNAULT,
	M Gaston GUAIS, *(donne pouvoir à Mme Lucie FILEAUX)*
	Mme Jennifer MAILLARD
	Mme Thérèse MOREAU *(donne pouvoir à Mme Véronique PICOT)*
	M Frédéric POTIN *(donne pouvoir à M Jonathan HOUILLOT)*
MARTIGNE-FERCHAUD	Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI
RETIERS	M Thierry RESTIF *(donne pouvoir à Mme Annick PERON)*

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (34 présents / 5 pouvoirs)

Ne prend pas part au vote : 1 (M Patrick HENRY)
Nombre de votants : 38 ; Voix pour : 38 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président

Signé par : Christian SORIEUX
Date : 09/06/2026
Qualité : Président

Christian SORIEUX

La Secrétaire de séance

Véronique BOISNARD

Signé par : Véronique BOISNARD
Date : 09/06/2026
Qualité : VP BOISNARD V - Secrétaire de Séance